

LA LETTRE DU GROUPE CGT AU CESER NA

PLÉNIÈRE des 14 & 15 juin 2022

Les urnes ont rendu leur verdict. E. Macron est réélu, après avoir esquivé tout débat de fond que méritaient la situation et les enjeux. Mais c'est un président sans base majoritaire sur son projet. Au contraire, le premier message des électeur·rice·s est celui d'un rejet massif de sa politique. Les élections législatives ont accentué la tendance. Sur fond d'abstention record, le camp du président subit un défaite et ne dispose plus de majorité à l'assemblée. Le rassemblement des forces de gauche et écologistes a permis d'élire plus de 150 député·e·s. Mais, force est de constater que le parti d'extrême droite a bénéficié d'une dynamique électorale et l'élection de 89 député·e·s. Dynamique favorisée par les atermoiements et les ambiguïtés de la « macronie », à l'instar de J.M. Blanquer, qui s'est refusé de faire clairement barrage au RN dans de nombreuses circonscriptions. La CGT condamne avec la plus grande force cette attitude honteuse. Le RN n'est pas un parti comme les autres. Rien ne

doit être fait qui puisse banaliser ses idées, le « normaliser ». La CGT est fière de résister à cette banalisation. Le mouvement syndical doit plus que jamais parler d'une voix forte au monde du travail : il n'y a pas d'avenir de ce côté-là, des idées de haine et de division.

Mais, il doit aussi s'unir pour lui proposer d'agir et se mobiliser massivement, dans chaque entreprise et lieu de travail, pour exprimer sa colère et répondre aux exigences de justice sociale, de pouvoir vivre dignement de son travail. Car le résultat des élections est un miroir de toutes les fractures qui traversent notre société. Elles sont profondément et charnellement vécues dans chaque entreprise, chaque lieu de travail, sur la répartition des richesses, la dégradation des conditions et la perte de sens du travail, l'absence de démocratie. Elles reflètent aussi un sentiment d'abandon de nombreux territoires ruraux ou « périphériques », par un manque d'ambition en matière de transition écologique efficace et juste.

Rien n'est plus urgent pour la CGT que d'agir pour mobiliser les salarié·e·s dans l'unité la plus large pour gagner des augmentations de salaires, des moyens de bien

travailler, des moyens pour les services publics... La déclaration unitaire de toutes les organisations syndicales de salarié·e·s et de jeunesse, est très encourageante pour l'avenir, pour nourrir les luttes.

La contribution du CESER proposant au Conseil régional d'adopter une feuille de route « Néo-sociétas » pour s'attaquer aux inégalités l'est aussi. La CGT soutient cette initiative mobilisatrice et originale.

Dans cette période, souffler sur les braises de la colère ne suffit pas. Proposons au monde du travail le chemin de la mobilisation unitaire pour gagner des avancées et des droits sociaux, construire les transformations nécessaires.



Julien Ruiz

PLÉNIÈRE DES 14 & 15 JUIN 2022

COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2021

Avis

SRDEII (SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION)

Avis

SRADDET (SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES)

Avis

" NÉO SOCIETAS : COMBLER LES FRACTURES, OUVRIR DE NOUVELLES LIGNES D'HORIZON !", PORTÉ PAR LE CESER NA

Contribution sur le projet

DÉBAT SUR LA NOTE DU CESER RELATIVE À LA LOI 3DS (DIFFÉRENCIATION, DÉCENTRALISATION, DÉCONCENTRATION ET SIMPLIFICATION) DU 21 FÉVRIER 2022

DÉBAT SUR LA NOTE SUR L'INTÉRÊT ET L'OPPORTUNITÉ DE CRÉATION D'UNE MACRO-RÉGION ATLANTIQUE (MRA)

CONTRIBUTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES (CEPP)

POINT SUR L'AUTOSAISINE PORTANT SUR "ACTEURS ET PUBLICS DU SOIN ET DU LIEN SOCIAL : QUELS PARCOURS POUR QUELS BESOINS ?

POINT SUR LA "VACANCE" DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION FINANCES DU CESER



" Compte Administratif (CA) 2021 "

Avis

Cette séance plénière a été l'occasion pour la commission finances régionales d'examiner et de rendre un avis sur le compte administratif 2021 présenté par le Conseil régional NA.

Le compte administratif permet d'avoir la vision et le contrôle de la gestion de la Région, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

A ce titre, il constitue un acte majeur de la vie de la Collectivité Régionale. Mais derrière les chiffres, il y a des choix politiques qui ont des impacts sur le quotidien des femmes et des hommes de notre région.

La CGT est intervenue pour faire remarquer que plus de 1,7 milliards de recettes provenaient de la consommation des Néo-Aquitains. Cette extrême volatilité des recettes dans cette période d'inflation pèse sur les ménages.

Le transfert d'une partie de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) vers la TVA a encore fait une fois de plus la part belle aux entreprises.

C'est également le cas avec les dépenses liées à l'action économique et qui sont en hausse de plus de 17 % par rapport à 2019. Le soutien de la région reste nécessaire pour soutenir la réindustrialisation, les emplois mais cela doit être conditionné à des critères d'éco socio conditionnalités sur toutes les aides qui sont distribuées par la Région. La CGT a de nouveau exigé la mise en place de ces critères.

Dans une période d'incertitude économique et de poussée inflationniste, les conséquences vont immanquablement se faire ressentir en creusant les inégalités et la précarité.

La Région doit orienter ses futurs choix d'investissements pour préparer l'avenir avec comme boussole la réduction des inégalités, la solidarité, la jeunesse et la formation professionnelle.

Dans son avis sur le compte administratif 2021, la commission finances régionales a validé la nécessité pour la Région de répondre aux exigences des agences de notation pour obtenir des financements à moindre coût.

La CGT ne partage pas cet avis, donner du poids à des agences de notation d'inspirations purement libérales qui oublient de prendre en compte dans leur notation des critères environnementaux et sociaux, c'est faire des choix pour notre région purement financiers au détriment de décisions relevant des besoins de chaque citoyen-ne sur l'ensemble du territoire.

La CGT a déposé des amendements pour modifier cet avis qui n'ont pas été retenus par l'Assemblée du CESER mais partagés par plusieurs représentants de la société civile organisée.

La CGT s'est donc abstenue sur l'avis.

[Lire la déclaration CGT](#)

[Lire l'avis du CESER](#)



Véronique Lelibon & Michel Valentin-Garrigue
UD 33



UD 47

" SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation) "

Avis

Le CESER a noté que le SRDEII révisé s'inscrit dans une démarche transversale et qu'il affirme trois priorités : les transitions, la reconquête industrielle et la place de l'humain et des territoires.

Le CESER partage l'ambition du Conseil régional de faire évoluer les modes de production pour répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux. Mais, il demande de prendre davantage en compte les aspirations des individu-e-s dans les formations et les emplois. Le CESER souhaite aussi voir davantage affirmée la dimension sociale et humaine dans le SRDEII, particulièrement dans le domaine de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La CGT partage l'avis du CESER mais va plus loin et s'interroge sur la déclinaison concrète de ce schéma.

Tout d'abord, concernant la réindustrialisation, l'approche du Conseil régional est réductrice, elle doit évoluer en une démarche systémique, intégrant l'ensemble des acteurs (économiques, sociaux, ...) et surtout en passant d'une logique néfaste de compétitivité coûts à une logique de coopération des acteurs.

Concernant le financement, nous remettons en question la logique de guichet, inefficace à la fois économiquement et socialement, et nous demandons à la Région de prioriser et cibler ses interventions, de privilégier le recours aux avances remboursables, comme l'avait proposé le CESER dans son rapport sur « les aides directes aux entreprises » en 2017.

Sur les enjeux humains, nous avons voulu insister sur la formation et sur le travail.

Nous réfutons la vision très adéquationniste de la formation par la Région et demandons des approches plus qualifiantes et émancipatrices, ainsi que l'implication de l'ensemble des acteurs dans ce domaine.

Le travail n'est abordé que sous l'angle de « la qualité de vie au travail ». Mais ce qui est en jeu aujourd'hui est plus profond, c'est la qualité et le sens du travail.

Pour cela, la Région doit conditionner ses interventions à l'emploi durable et de qualité, au respect de la loi en matière d'égalité professionnelle, au respect de la démocratie sociale.

La CGT a bien noté que le schéma souhaite se doter d'indicateurs, notamment sur l'emploi, et nous invitons donc la Région à intégrer l'élaboration des indicateurs dans les missions de la conférence des acteurs en charge de la gouvernance du schéma, puisque celui-ci intègre tous les acteurs, y compris les partenaires sociaux.

La CGT a voté l'avis.

[Lire la déclaration N°1 CGT](#)

[Lire la déclaration N°2 CGT](#)

[Lire l'avis du CESER](#)



Cécile Saez-Payencet, Paul Hervé Rousseau & Valérie Frémont
UD 33



UD 16



UD 33

" SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) "

Avis

Le CESER a été chargé de donner ses premiers éléments afin d'apporter la vision de la société civile organisée sur ce schéma important pour les territoires. A l'inverse des lois NOTRe*, MAPTAM*, 3Ds* et autre loi sur les mobilités qui constituent des outils directement liés à la volonté d'augmenter la rentabilité du capital par des phénomènes de concentration et qui concourent à la compétition des territoires, le SRADDET doit permettre par des règles prescriptives d'orienter les politiques publiques d'aménagement du territoire.

La CGT s'est donc attachée à travailler sur les conséquences que pourraient avoir ces politiques sur les citoyen-ne-s et notamment les plus faibles d'entre nous. Le regard porté par la CGT sur les sujets de transformation écologique a donc été mis en avant et porté par la délégation tout au long des travaux.

Nous avons donc abordé la question primordiale du lien social que constitue le travail et des conséquences que peut avoir la distension de ce lien. Le résultat du scrutin législatif nous rappelant cruellement les divisions sociales que peut entraîner l'inégalité territoriale.

Le SRADDET comporte aussi un volet qui concerne la question des déchets de leur production à leur élimination/recyclage. Sur ce volet, la CGT est intervenue devant l'inégalité de traitement qui pourrait apparaître en fonction des politiques menées. Pour la CGT, le sujet des déchets ne peut se résumer à des incitations financières pour les producteurs et des sanctions « incitatives » pour le consommateur-riche citoyen-ne. Là aussi, la responsabilité des industriels qui, faisant fi de la problématique environnementale, ne se préoccupent pas de la production de déchets dans leurs processus de production doit être pointée et des mesures prises afin que l'impact de cette production ne pèse pas sur les utilisateurs finaux.

Sur tous ces sujets, la CGT va, lors de l'élaboration être très attentive afin que les règles édictées permettent un aménagement du territoire équilibré, loin des compétitions délétères actuelles. Les citoyen-ne-s, parmi lesquel-le-s de nombreux-euses salarié-e-s, doivent être au centre des préoccupations des politiques publiques. Transport, foncier, développement économique, transition écologique doivent se faire avec les néo-aquitains pour un développement humain durable.

La CGT a voté l'avis.

- NOTRe : loi qui a notamment entériné la fusion des régions et la création des grandes régions.
- MAPTAM : loi qui a défini la reconnaissance et l'importance économique des métropoles et qui organise la concentration du capital sur le territoire pour augmenter sa rentabilité.
- 3Ds : voir lettre des mandaté-e-s de la plénière de mars 2022.

[Lire la déclaration CGT](#)

[Lire l'avis du CESER](#)



Hervé Pineau
UD 19

" Néo Societas : combler les fractures, ouvrir de nouvelles lignes d'horizon ! ", porté par le CESER NA

Contribution sur le projet

Le CESER NA a jugé nécessaire de prendre à bras le corps la lutte contre les inégalités. Sa présidente a proposé en ce sens que l'assemblée consultative propose au Conseil régional de construire et d'adopter une feuille de route « Néo-Societas ».

Notre délégation soutient pleinement l'initiative Néo-Societas proposant au Conseil régional de se doter, en complémentarité à la stratégie de transition environnementale Néo Terra, d'une feuille de route portant l'ambition de réduire les inégalités qui minent notre modèle social.

Le CESER prend ici ses responsabilités en proposant au Conseil régional une telle démarche. Elle honore la société civile organisée, valorise le rôle et la place de notre CESER.

Surtout qu'il n'est pas envisageable, ni réaliste, de notre point de vue, de concevoir la transition écologique sans la conjuguer à l'éradication des inégalités. C'est au fond une approche et une ambition de transformation sociale systémique qui doit conjuguer les deux dimensions de façon indissociable.

Pour la CGT, cela doit reposer sur plusieurs dimensions essentielles :

- D'abord sur une juste répartition des richesses, en commençant bien sûr par la répartition produite par le travail.
- Sur des droits fondamentaux pour tous en les rendant accessibles, les développant et en imaginant les droits nouveaux au regard de l'évolution de la société, des besoins sociaux.

- Sur le développement de services publics de proximité, renouvelés, modernisés, démocratisés.

Le fil rouge de cette démarche doit reposer, à tous les horizons de temps, sur la recherche de « l'intérêt général ». Elle doit être fondée sur la justice sociale. Il nous faut réfléchir ensemble et en impliquant le plus d'acteurs possibles pour confronter les analyses, identifier les enjeux et déterminer collectivement les voies d'un possible renouvellement du contrat social.

La CGT a voté la contribution.

[Lire la déclaration CGT](#)

[Lire la contribution du CESER](#)



Sophie Peyregne
UD 33

Débat sur la note du CESER relative à la Loi 3Ds (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification) du 21 février 2022

Le CESER a mis en place un groupe de travail pour analyser la loi 3DS et ses conséquences pour les régions et les territoires. La note produite est de grande qualité et montre bien les risques et problématiques que soulève cette loi.

Ce devait être la grande loi du quinquennat sur les collectivités locales et l'aménagement du territoire.

Mais la loi « 3DS », pour « différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification », n'est au final, de l'aveu même de la ministre Jacqueline Gourault, qu'un texte « très technique ». Alors, ce texte est-il LA grande loi ou un simple "fourre-tout" ?

Le CESER NA s'est doté d'un groupe de travail qui a planché méthodiquement sur cette loi adoptée définitivement les 8 et 9 février 2022 par l'Assemblée Nationale et le Sénat.

Le contenu de la Loi 3Ds a été débattu par les membres du CESER lors de la séance plénière des 14 et 15 juin, à partir d'une note élaborée par le groupe de travail.

Celle-ci dissèque les grandes parties de la Loi telles que : les mesures concernant les régions avec le "fameux" principe de différenciation qui est aujourd'hui inscrit dans la Loi. La CGT est intervenue sur ce point particulier en faisant une déclaration préalable : "Le droit à la différenciation territoriale confirmé dans la Loi 3Ds est un instrument de la mise en œuvre de cette réorganisation territoriale voulue par l'Etat. Elle induit à bas bruit une rupture dans le principe d'égalité."

La note d'analyse et de décryptage du groupe de travail a également relevé une avancée dans cette loi 3DS concernant les CESER. Une nouvelle mission leur est confiée, dont les contours restent à être précisés. Il s'agit de la conduite de prospective territoriale régionale.

Dans une société de grande défiance et de grands bouleversements technologiques liés notamment au numérique, les travaux de prospective menés par notre CESER pourront-ils permettre de repenser le vivre ensemble, de faire des propositions ambitieuses en matière d'aménagement du

territoire, de mobilité, de transition écologique, ..., d'élaborer des recommandations qui seront prises en compte par les pouvoirs publics ?

A n'en pas douter, le groupe CGT au CESER saura être force de propositions dans cette nouvelle mission que lui a confié le législateur.

[Lire la déclaration CGT](#)

[Lire la note du CESER](#)



Gisèle Bourcier
UD 24

Débat sur la Note sur l'intérêt et l'opportunité de création d'une Macro-Région Atlantique (MRA)

L'ensemble des CESER de la façade atlantique a eu à débattre d'un projet de création d'une Macro région sur l'Arc Atlantique. Ce projet est en réflexion depuis de nombreuses années. Il vient d'être réactivé à la faveur, a priori, de la crise Covid et du Brexit.

La CGT a indiqué être perplexe tant sur la précipitation et sa justification du projet à ce stade. Surtout que, si la demande de création d'une macro-région relève des Etats et des régions concernées, la décision de mettre en place cette forme de structuration de coopération appartient à la commission européenne et doit être en adéquation avec les objectifs de la politique européenne.

La CGT est intervenue (une déclaration commune à tous les groupes CGT des CESER de la façade Atlantique) pour indiquer qu'elle était septique en alertant que rien ne devait contribuer à nourrir la concurrence entre les territoires, les infrastructures portuaires, les hinterlands,... Mais aussi que rien ne devait être fait qui n'éloigne un peu plus les lieux de pouvoir des citoyen-ne-s, des acteurs en marginalisant la société civile organisée.

L'intervention de la CGT a retenu l'attention d'un certain nombre de conseiller-ère-s de l'assemblée. La note d'opportunité n'était pas soumise au vote. La délégation CGT au CESER continuera de participer avec le comité régional et le « pole territoires » confédéral sur ce sujet.

[Lire la déclaration CGT](#)

[Lire la note du CESER](#)



Julien Ruiz
UD 33

Contribution relative au Fonctionnement de la Commission d'Evaluation des Politiques Publiques (CEPP)

La CEPP (commission d'évaluation des politiques publiques) est une commission régionale mixte composée d'élus-e-s régionaux et conseiller-ère-s du CESER. A la suite des élections régionales elle est renouvelée dans sa composition. Sa nouvelle présidente, Mme Sandrine Derville, a proposé de remettre à plat le fonctionnement et la méthodologie de travail en matière d'évaluation. La commission évaluation du CESER, présidée par notre camarade Julien Ruiz, a donc élaboré une contribution. Ses principales préconisations visent à faire en sorte que la contribution du CESER et des acteurs de la société civile puisse être plus efficace, en renforçant la démarche participative de la CEPP : pour élaborer et décider des politiques publiques à évaluer en ouvrant un droit de décision pour le CESER, en renforçant la méthodologie de définition des questions évaluatives qui donnent le sens aux

évaluations, et enfin pour que le Conseil régional soit plus transparent en rendant publics et accessibles les résultats des évaluations et ainsi contribuer au débat démocratique.

La CGT a voté cette contribution.

[Lire la contribution du CESER](#)

Point sur l'autosaisine portant sur "Acteurs et publics du soin et du lien social : quels parcours pour quels besoins ?

Au printemps 2021, la commission 1 Emploi et Formation a débuté ses travaux dans la perspective de la rédaction d'un rapport d'autosaisine intitulé « parcours professionnels et orientation dans les métiers du soin et du lien social / du sanitaire et du social en région NA ». L'objectif était de soumettre à l'avis des membres du CESER à la séance plénière du CESER des 14 et 15 juin 2022.

Depuis, de nombreuses rencontres et auditions ont été réalisées pas de syndicat de salarié-e-s ou d'agent-e-s, pas de patient-e-s ou d'usager-ère-s, malgré nos propositions d'auditions pour enrichir la réflexion de la commission.

Une première ébauche du document a été présentée aux membres de la commission, qui ont été sollicités par groupe de travail en mars 2022 afin de contribuer au rapport. Compte tenu du manque de vision sur l'ensemble et la cohérence des écrits en construction il a donc été difficile de se retrouver dans le document final qui occultait en partie la situation de crise actuelle dans ses secteurs d'activités (hôpitaux, maisons de retraite, service à domicile, animation,...).

De nombreux membres de la commission, également du bureau du CESER ont souhaité, et bien que l'angle du rapport soit celui des parcours professionnels, que la situation d'urgence que vivent au quotidien les salarié-e-s, agent-e-s reste une question centrale dans ce rapport et qu'il était nécessaire d'affirmer l'urgence de réinvestir une grande politique publique sur les secteurs de la santé et du lien social en y associant les moyens, fondée sur une vision et des critères de service public.

Suite à ces nombreuses réactions, il a été décidé de repousser la présentation du rapport à la séance plénière du mois d'octobre 2022 avec l'idée d'enrichir le document.

Nous avons porté la priorité de reconnaître ces métiers essentiels en les valorisant à leur juste valeur (salaires, statuts,

formations, conditions de travail, sens du travail, évolutions de carrières, ...).

Une contribution CGT a été adressée aux membres de la commission en charge du rapport, travaillée avec nos syndicats au cours de plusieurs rencontres partant des revendications des professionnel-le-s de terrain. Ce travail collectif nous a permis d'enrichir nos débats et de renouveler le besoin d'ancrer le rapport dans la réalité.

Le bureau du CESER a aussi lui-même proposé, exigé, qu'un préambule soit adjoint au rapport afin de le contextualiser cette autosaisine et de la crise profonde que traverse tout le secteur du soin et du lien social.

Nous restons attentif-ive-s, et porterons nos revendications afin que le rapport évolue, et qu'au-delà des préconisations liées aux parcours professionnels, pour une prise en compte de l'état de crise que vivent les personnel-le-s, les patient-e-s, les usager-ère-s et que les préconisations du rapport destinées à la réflexion des élu-e-s du Conseil régional soient le reflet des besoins pour l'ensemble des personnel-le-s de ces secteurs et pour répondre aux besoins des citoyen-ne-s en territoire.

[Lire la contribution de la CGT](#)



Marc Havard
UD 17

Point sur la "vacance" de la Présidence de la commission finances du CESER

Suite à la démission de la présidente de la commission finances, un appel à candidature et un vote devaient pourvoir à son remplacement conformément au règlement du CESER. Ce poste est « fléché » collège patronal et « femme » dans le cadre de la parité et des équilibres de représentation des différents collèges. Le collège patronal a proposé une candidature Homme en contradiction avec le règlement et la nécessaire parité. L'assemblée a donc déclaré « non recevable » cette proposition. La CGT est intervenue à deux reprises. D'abord, pour s'insurger que le collège 1 puisse, en valorisant les qualités de la candidature proposée, insinuer qu'une femme n'en aurait pas les qualités et/ou les compétences. D'autre part, pour dire que chaque collège se devait de respecter le règlement du CESER et inviter le collège patronal à travailler à

une proposition recevable par l'assemblée. Rendez-vous donc à la plénière d'octobre...



Véronique Lelibon
UD 33



Julien Ruiz
UD 33



www.cgt-na.fr

Comité régional CGT Nouvelle-Aquitaine

Siège social
Bourse du Travail
44 Cours Aristide Briand - CS 61653 - 33075 Bordeaux cedex
communication@cgt-na.fr

Antenne de Limoges
Maison du Peuple
24 rue Charles Michels - 87000 Limoges